

1947, 13,276 femmes, soit 27 p. 100 des anciens membres des services féminins, avaient profité des facilités de formation. Sur ce nombre, 10,283 femmes ont choisi une forme quelconque de formation professionnelle, et 2,993 ont choisi des cours universitaires ou des cours d'immatriculation donnant accès à l'université. Une observation de ces cas par les personnels régionaux indique que ces femmes ont éprouvé peu de difficulté jusqu'à présent à obtenir un emploi, une fois leur formation professionnelle terminée. Dans la plupart des cas, à l'aide de relations en trois sens (ministère des Affaires des anciens combattants—Formation professionnelle au Canada—Service national de placement), l'embauchage se fait lorsque les cours tirent à leur fin. Un grand nombre ont fait leur apprentissage en travaillant à des emplois divers comme fleuristes, finisseuses et coupeuses de fourrure, photographes, etc. Les femmes ont subi une formation pour environ une centaine d'occupations en tout.

A la fin de décembre 1947, 43,337 demandes de crédit de rétablissement au montant d'environ \$4,107,049 avaient été approuvées en faveur des anciens membres du personnel féminin des services armés. A la même date, 147 avaient les qualités requises en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; la plupart étaient établies sur des petits lopins de terre mais quelques-unes possédaient et exploitaient des fermes conformément au plan d'exploitation agricole permanente.

Le nombre de femmes qui reçoivent des pensions s'élève à 1,235 jusqu'en décembre 1947. Les femmes sont pensionnées aux mêmes taux que les hommes et jouissent de la même considération en matière de formation et d'emploi. Grâce à la liaison établie entre la Section féminine du ministère des Affaires des anciens combattants et la Division de la réadaptation des blessés, il se fait des visites dans les hôpitaux en vue de donner des conseils relativement à l'emploi ou à la formation des malades à leur sortie de l'hôpital ou de prendre des dispositions permettant à celles-ci de suivre des cours par correspondance durant leur hospitalisation.

Au cours de leur carrière militaire, nombre de femmes se sont fait des idées nouvelles sur les facilités d'emploi qu'offre la vie civile. Dans plusieurs cas, c'était la première fois que ces femmes pouvaient choisir une carrière. Grâce à la collaboration du Service national de placement, celles qui le désirent se font aider en vue d'obtenir un emploi en rapport avec leur expérience et leur instruction académique. Chaque fois qu'une demande d'allocations de chômage est reçue, une attention personnelle suivie est accordée à la requérante dans l'espoir de la former ou de la reconseiller en vue d'un autre emploi convenable. Le ministère des Anciens combattants a versé à la caisse d'assurance-chômage des contributions en faveur de 10,066 femmes ayant fait du service dans la division féminine.

Les comités civils et les cercles et organismes féminins ont beaucoup aidé la femme qui a quitté le service à réintégrer la vie civile. Une collaboration entière est assurée au ministère des Affaires des anciens combattants, particulièrement pour trouver un logement à la femme qui a changé de localité en vue d'obtenir une formation ou un emploi. Des cercles ont donné leur appui, dans plusieurs endroits, en maintenant un contact personnel avec elle à son retour au foyer, en lui aidant à faire face aux difficultés réelles ou possibles.

Sous-section 6.—Réadaptation des anciens combattants âgés

En 1946, le ministère des Affaires des anciens combattants a adjoint au sous-ministre un conseiller spécial chargé des affaires des anciens combattants des deux guerres mondiales. Depuis lors, l'établissement d'un service permanent de placement et de bien-être pour les anciens combattants de plus de 45 ans a progressé sensiblement.